



STOP AUX BLOCAGES!

Logements bloqués
en 2012

112

Combien de projets de construction de logements, de surélévations d'immeubles, de viabilisation de combles ainsi que de rénovations, de changements de fenêtres ou d'installations de panneaux solaires sont-ils bloqués en raison des multiples oppositions et recours aux motifs infondés ou fallacieux!

A l'heure où Genève vit, depuis plus de dix ans maintenant, une grave crise du logement et où les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu de société majeur, de tels blocages ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi les Associations professionnelles de l'immobilier, soit l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier Genève (USPI Genève) et l'Association des Promoteurs-Constructeurs genevois (APCG), entendent dénoncer ces agissements, qui sont souvent étonnamment peu médiatisés, afin que chacun puisse en avoir connaissance et en évaluer le bien-fondé.

Grâce à cette nouvelle rubrique, les Genevoises et les Genevois pourront enfin savoir qui bloque quoi et comprendre pourquoi tout projet semble si difficile à réaliser à Genève, comparativement à ce que l'on peut constater dans d'autres villes.

Par conséquent, si votre projet de construction ou de rénovation de logements ou votre projet permettant de générer des économies d'énergie ou de développer des énergies renouvelables est actuellement bloqué par une opposition que vous jugez infondée, vous avez la possibilité de le faire savoir en nous informant par e-mail à l'adresse suivante: andreas.fabjan@apcg.ch



Andreas Fabjan
Secrétaire général USPI et APCG

ch

Le blocage de la quinzaine

Auteur du blocage: Ville de Genève • Nombre de logements bloqués: 112

En ce début d'année, je vous adresse, chers lecteurs et lectrices, mes meilleurs vœux pour une année 2012 productive, propice à l'action dans un esprit constructif et de nature à permettre la réalisation de logements que les Genevois attendent avec impatience. Oui, je sais, comme on peut le craindre avec ce premier blocage de l'année, il semble que cela soit mal parti. Mais soyons positifs et gardons espoir!

Il s'agit en l'espèce d'un important projet de surélévation concernant 5 immeubles sis au Boulevard Carl-Vogt, qui permettrait de créer 112 nouveaux logements. Tout l'immobilier avait évoqué ce dossier il y a quelque temps (No 579, du 14 mars 2011). Cela correspond à près de 10% de la production annuelle de logements à Genève. Il s'agit donc d'une contribution non négligeable aux attentes et aux besoins de la population. Ce projet est toutefois contesté par la Ville de Genève. Nous ne développerons pas ici le détail des arguties juridiques invoquées par la Ville à l'appui de son recours. Celles-ci sont en effet sans aucune relevance, dès lors que les motifs pour s'oppo-

ser à ce projet ne sont en réalité pas d'ordre juridique, mais purement politique. Mais au fait, quel est l'intérêt public poursuivi par la Ville avec ce recours?

Dans son préavis (évidemment défavorable), la Ville relève que ce projet péjore le cadre de vie, les conditions d'habitabilité et de mobilité du quartier. Rien ne pourrait être plus erroné. En effet, le projet prévoit une requalification complète des espaces extérieurs, qui ne présentent actuellement aucun intérêt et sont laissés à l'abandon. Le cadre de vie sera incontestablement très largement amélioré. Le projet prévoit par ailleurs la réalisation simultanée de travaux de rénovation des façades, ainsi qu'une mise aux normes énergétiques.

Il en résultera une isolation thermique et phonique très nettement accrue, ce qui augmentera - à l'évidence - considérablement le confort et l'habitabilité des logements.

En outre, les locataires pourraient réaliser des économies substantielles, puisque les charges liées au chauffage seraient diminuées d'au moins 50%. L'effet positif pour l'environnement est en outre évident. Finalement, du point de vue de la mobilité, on peut se



► **Les cinq surélévations (en vert): on voit que le gabarit restera plus faible que bien d'autres bâtiments du secteur. Entre l'Arve et les immeubles concernés, on reconnaît Sciences II. Au tout premier plan, la tour de la TV.**

demander s'il est préférable que 112 familles habitent au centre-ville, ou à Douvaine, à Gland ou à Bellegarde...

Même si on peine pour l'instant à voir quel est l'intérêt public défendu par le Conseil administratif

à majorité rouge-rose-verte, on ne doute pas instant que celui-ci existe et qu'il est en outre si important qu'il justifie un recours visant à empêcher la réalisation de ces travaux et la création de 112 logements. ■



Les professionnels disent OUI à la construction de logements et aux économies d'énergie.